



Contrat de financement N° 000016/2019

Entre le SENLS et le Centre Hospitalier de Nouadhibou dans le cadre du protocole d'accord signé entre le SENLS et le Ministère de la sante, relatif à l'exécution des financements destinés à la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme

PREAMBULE

Les principaux acteurs opérationnels du Ministère de la santé dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA, notamment dans le volet prévention et prise en charge, sont : le Centre de traitement ambulatoire (CTA) du Centre Hospitalier National (CHN) de Nouakchott et les Unités de Prise en Charge (UPEC) périphériques, des Centres Hospitaliers des régions, dédiées à la prévention et au traitement du VIH/SIDA.

Pour assurer une prise en charge globale et le suivi de l'observance du traitement des PVVIH, les UPECs bénéficient d'un soutien multiforme fourni par le SENLS : médicaments, fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, renforcement de capacités...

Le CTA et les structures décentralisées/UPEC bénéficient d'un soutien multiforme fourni par le SENLS (médicaments, fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, renforcement de capacités...) afin d'assurer une prise en charge globale des patients vivant avec le VIH (PVVIH). Ce soutien a été formalisée dans un cadre de partenariat à travers la signature de contrat de prestations de service couvrant les années précédentes 2017 et 2018 entre le SENLS et les différents centres de prise en charge y compris le centre Hospitalier de Nouadhibou.

Eu égard à ce qui précède,

Le Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le SIDA, représenté par Pr Abdallahi Ould Sidi Aly son Secrétaire Exécutif National et dénommé ci-après SENLS, d'une part,

Et

Le Centre Hospitalier de Nouadhibou, représenté par Dr El Moctar Ould Himdou H'Moud son Directeur, et dénommé ci-après CH de Nouadhibou, d'autre part,

ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat de prestations de service a pour objet de définir le champ et les conditions de collaboration entre le SENLS et le CH de Nouadhibou, et de préciser les modalités de

mise en œuvre des actes y afférents en vue de permettre à l'UPEC de Nouadhibou de mener des activités de prise en charge des PVVIH.

Article 2 : Pièces contractuelles

Les documents ci-dessous font partie intégrante du présent contrat de prestations :

- (i) Les activités décrites dans le budget (Annexe 1) ;
- (ii) Le guide de justification des dépenses tel que décrit dans le Manuel de Gestion Financière du SENLS ;
- (iii) La liste des signataires autorisés

Article 3 : Engagement des Parties contractantes

3.1. Obligations et responsabilités du CH de Nouadhibou

Le CH de Nouadhibou s'engage à :

- 3.1.1. Exécuter les activités conformément aux exigences en matière de gestion financière, au budget approuvé par le SENLS (Annexe1) ;
- 3.1.2. Préserver et à protéger les fonds mis à sa disposition et s'assurer que les fonds et les approvisionnements sont utilisés exclusivement aux fins prévues dans le budget approuvé, dans le respect du présent contrat de prestation ;
- 3.1.3. Assurer la tenue régulière d'une comptabilité qui permet l'enregistrement au jour le jour de l'ensemble des opérations relatives aux fonds alloués et à la production des états financiers conformément aux normes comptables en vigueur en Mauritanie ;
- 3.1.4. Assurer la prise en charge médicale liée au VIH/SIDA pour les PVVIH inscrites à l'UPEC de Nouadhibou :
 - Effectuer les dépistages volontaires et anonymes ;
 - Assurer le Counseling et l'éducation thérapeutique des patients (ETP) ;
 - Mettre sous traitement les patients éligibles ;
 - Mettre sous intrants nutritionnels les PVVIH éligibles (par consultations nutritionnelles et suivi);

3.1.5. Réaliser les activités psychosociales au profit des PVVIH et EVVIH par l'organisation :

- D'une séance de discussion de groupe de parole 1 fois par semaine pour au moins 25 adultes, soit 12 séances de discussions de groupes de parole « adultes » par trimestre et 52 séances par an ;
- D'entretiens individuels sociaux et psychologiques avec les PVVIH qui en auraient besoin ;
- De la recherche active des PVVIH perdues de vue

3.1.6. Assurer le reporting et le suivi financier des activités à travers :

- La tenue et la mise à jour des registres relatifs aux PVVIH ;
- L'actualisation régulière des données sur le logiciel de gestion des patients ;
- La transmission au SENLS, dans les délais et la forme requise, de leurs requêtes de financement, conformément au budget en annexe N°1 ;
- La transmission d'un rapport mensuel d'activités comprenant les données des indicateurs (annexe N°2) dans les 15 jours suivant la fin de chaque mois ;
- La soumission au SENLS de rapports trimestriels, techniques et financiers, de l'exécution du contrat, dans les 15 jours suivant la fin de chaque trimestre ;
- La transmission, dans les 30 jours suivant la fin du contrat d'un rapport annuel consolidé, technique et financier de l'exécution du contrat ;
- La soumission des justificatifs de l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de ce contrat, avant chaque nouveau décaissement.
- Pour autant que cela soit nécessaire, le CH de Nouadhibou devra permettre au SENLS la consultation de tout document nécessaire à la réalisation de leur mission notamment pour ce qui concerne le suivi financier et ainsi devra mettre à sa disposition des copies avec la mention "copie conforme" en cas de demande expresse
- Le CH de Nouadhibou devra veiller à ce que toutes les obligations et tous les débours soient effectués et documentés de manière satisfaisante :
 - Que tout paiement puisse donner lieu à l'établissement d'une pièce comptable qui indiquera la nature et la codification de l'activité financée. Le nom du bénéficiaire, la date et le lieu, le montant du décaissement ;
 - Que les originaux des factures, les reçus ou tout autre document en rapport avec la transaction soient toujours joints au récépissé comme pièces justificatives ;
 - Que tout paiement en espèce soit proscrit sauf dans les cas où le paiement par virement bancaire ou par chèque ne peut être utilisé.

3.1.7. Assurer la gestion et l'approvisionnement de l'UPEC de Nouadhibou

- Renseigner les outils de gestion fournis par le SENLS (fiche de stock, fiche de réquisition, fiche de suivi de la température et fiche d'inventaire) ;
- Veiller à l'optimisation des stocks (ARV, médicaments IO, réactifs et consommables) ;
- Suivre le stock et réviser périodiquement les consommations moyennes mensuelles (CMM) ;
- Partager un état d'inventaire mensuel ;
- La prise des mesures idoines de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt qui suivent :
 - La séparation obligatoire des tâches incompatibles : comptabilisation/gestion de la trésorerie, signature sur les comptes bancaires/détention du chéquier ;
 - La non autorisation de toute entreprise (y compris les services traiteurs) dans laquelle un agent du CH de Nouadhibou a des intérêts directs ou indirects de conclure des marchés avec celui-ci.

3.1.8. Assurer une bonne qualité de fonctionnement pour l'UPEC de Nouadhibou et garantir la prise en charge des patients suivant les normes standards requises ;

3.1.9. Verser au personnel de l'UPEC de Nouadhibou, mis à la disposition par le Ministère de la Santé, la contribution du SENLS dans les incitatifs, conformément au budget en annexe 1 et ce, après confirmation de l'effectivité de leurs engagements dans la prise en charge des PVVIH et le reporting des données. Les montants des incitatifs mensuels du personnel de l'UPEC correspondent à des montants forfaitaires et sont présentés dans l'annexe 1.

3.1.10. Restituer au SENLS les ressources non utilisées à la fin du contrat.

3.2. Obligations et responsabilités du SENLS

Le SENLS s'engage à :

3.2.1. Mettre régulièrement à la disposition du CH de Nouadhibou les ressources dans les délais et conformément aux modalités et conditions de décaissement convenues pour assurer l'exécution des activités du plan de travail détaillé.

3.2.2. Apporter au CH de Nouadhibou tout appui nécessaire pour la mise œuvre des activités et dans le rapportage technique et financier ;

3.2.3. Assurer périodiquement le suivi et le contrôle des activités menées à l'UPEC de Nouadhibou ;

3.2.4. Mettre en place et animer des cadres de concertation et un système de communication permettant un meilleur partage d'informations avec le CH de Nouadhibou ;

3.2.5. Assurer la disponibilité au niveau de l'UPEC de Nouadhibou des ARV, des Médicaments anti-infection opportunistes (MIO), et des Réactifs/consommables (R&C) correspondant aux besoins clairement quantifiés ;

3.2.6. Mettre à la disposition de l'UPEC de Nouadhibou une nouvelle plateforme informatique pour la gestion des données des patients et de former le personnel sur son utilisation ;

3.2.7. Mettre à la disposition du CH de l'Nouadhibou les fonds budgétisés dans l'annexe 1, destinés à l'exécution des activités suivantes :

- Fournitures et consommables de bureaux
- Frais de télécommunications
- Soutien à observance du traitement
- Primes basées sur des résultats du personnel de l'UPEC
- Produits alimentaires
- Indemnités trimestrielles de motivation du Personnel de l'UPEC
- Prestations médicales
- Autres frais

Les fonds destinés à ces activités sont arrêtés à Cinq cent cinquante-cinq mille cent quarante-cinq Ouguiyas : **555 145 MRU**

3.2.8. Acquérir pour le compte du CH de l'Nouadhibou les biens ci-après conformément aux conditions prévues dans l'annexe 1 :

- Réactifs & Consommables pour le dépistage

Les fonds destinés à ces activités sont arrêtés à Trente-deux mille quatre cent Ouguiyas : **32 400 MRU.**

3.2.9. Effectuer les virements des fonds prévus au point 3.2.7. du présent contrat, dans le compte CH de l'Nouadhibou, par tranche trimestrielle de 25% suivant l'échéancier ci-après :

- 1^{ère} tranche avant le 15 février, soit un montant de 138 786 MRU
- 2^{ème} tranche avant le 15 avril, soit un montant de 138 786 MRU
- 3^{ème} tranche avant le 15 juillet, soit un montant de 42 756 MRU
- 4^{ème} tranche avant le 5 octobre, soit un montant correspondant au montant des primes du troisième trimestre calculé sur la base de la grille d'évaluation
- 5^{ème} tranche avant le 15 octobre, soit un montant de 42 756 MRU
- 6^{ème} tranche avant le 15 décembre, soit un montant correspondant au montant des primes du quatrième trimestre calculé sur la base de la grille d'évaluation

Il est à noter que le décaissement par tranche ci haut cité sera assujetti à la soumission du rapport financier dans les délais exigés dans le présent contrat et à la validation des dépenses déclarées de la période précédente par le SENLS. Si des dépenses inéligibles sont constatées, elles doivent faire l'objet d'un remboursement par le CH de Nouadhibou sur ses fonds propres.

La 4^{ème} et la 6^{ème} tranche concernent les montants à virer trimestriellement par le SENLS pour le paiement des primes prenant en compte l'évaluation du personnel selon la grille établie en commun accord entre le SENLS et le PNL. Une situation de paiement sera transmise au Centre Hospitalier pour exécuter ce paiement.

3.2.10. Assurer le suivi technique et financier de l'exécution du présent contrat.

Article 4 : Dispositions relatives aux décaissements de fonds au profit du CH de Nouadhibou

4.1. Ouverture d'un compte bancaire exclusif pour le contrat de prestations :

Le CH de Nouadhibou est tenu d'ouvrir un compte spécifique pour recevoir uniquement les fonds et exécuter les paiements dans le cadre du présent contrat. Toute sortie de fonds du compte spécifique doit être autorisée par la signature conjointe d'au moins deux (2) personnes habilitées. Les identités complètes des signataires habilités doivent être communiquées au SENLS et tout changement de signataire doit lui être notifié.

4.2. Modalités de décaissements :

a) Les décaissements de fonds par le SENLS au profit du CH de Nouadhibou seront faits par tranches trimestrielles ci-haut mentionnées.

b) Au premier décaissement, le CH de Nouadhibou devra présenter une demande de décaissement accompagnée d'un plan de travail budgétisé trimestriel.

c) A la fin de chaque trimestre, le CH de Nouadhibou soumet un rapport financier d'utilisation, au plus tard le 15 du mois suivant le trimestre, accompagné d'éléments suivants:

- Un récapitulatif des dépenses du trimestre rubrique par rubrique ;
- Un rapprochement comptable entre le solde du rapport et celui du compte financier ;
- L'historique du compte couvrant la période sous rapport ;
- Un rapport trimestriel programmatique (annexe 4) ;

d) Pour les décaissements suivants, le CH de Nouadhibou devra présenter au plus tard le 25 du dernier mois du trimestre, une requête de financement constituée :

- D'une demande de financement signée par le premier responsable ;
- Du plan de travail budgétisé du trimestre concerné ;

e) Les décaissements sont assujettis à la production des éléments cités au point c).

Le SENLS organisera un audit externe dans le trimestre qui suit la fin de l'année fiscale. La mission d'audit débutera au plus tard dans la première quinzaine du mois de Février suivant chaque année du contrat.

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est signé pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat ne peut être révisé que par demande écrite et motivée de l'une ou l'autre des parties. La révision se fera d'un commun accord et par avenant.

Article 7 : Situation problématique

En cas de litige, né de l'application du présent contrat, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliations possibles avant de saisir les autorités et juridictions nationales compétentes.

Dans tous les cas si les financements octroyés dans le cadre de ce contrat de prestations de service ont été utilisés à des fins autres que celles prévues, le CH de Nouadhibou est tenu à payer promptement le montant au SENLS à partir de ses fonds propres sur demande écrite de remboursement adressée par le SENLS.

Au cas où aucun audit n'a été effectué avant l'arrêt ou la fin de ce contrat, le SENLS se réserve le droit de ne procéder à aucun décaissement jusqu'à ce que toutes les réserves émises soient levées par l'audit final.

[Handwritten signature]

Article 8 : Annexes

Les documents annexés au présent contrat sont :

- Annexe 1 : Le budget
- Annexe 2 : Canevas du rapport mensuel de l'UPEC
- Annexe 3 : Canevas GAS
- Annexe 4: Canevas du Rapport Financier

Article 9 : Dispositions finales

Le présent contrat est établi en double exemplaires originaux et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Nouakchott, en deux exemplaires originaux, le **3 1 JUL 2019**

Pour le SENLS

Pr Abdallahi Ould Sidi Aly
Secrétaire Exécutif National



Pour le CH de Nouadhibou

Dr El Moctar Ould Himdou H'Moud
Directeur





Annexe I du contrat entre le SENLS et le CH de Nouadhibou pour le financement de l'UPEC/CH de Nouadhibou du 01/01/2019 au 31/12/2019

LIBELLE LIGNES FINANCIERES	Qté	PU (MRU)	Durée	Unité	Total en MRU	Commentaires
Charges (Coûts directs)					587 545	
Prise en charge et soutien					73 825	
Fournitures et consommables de bureau					7 825	
Fournitures et consommables de bureau	1	7 825	1	Forfait	7 825	Cette ligne est destinée à l'appui pour l'achat des fournitures et consommables de bureau de l'UPEC.
Frais de télécommunications					30 000	
Frais internet	1	2 500	12	Forfait	30 000	Cette ligne est destinée à supporter l'abonnement mensuel du réseau internet du UPEC.
Soutien à observance du traitement					36 000	
Séances de discussion de groupe de parole (adultes)	30	100	12	Mois	36 000	Cette ligne est destinée à organiser de 2 séances de discussion de groupe de parole pour 15 adultes/UPEC . Pour collation et transport
Gestion de programme					448 920	
Primes basées sur des résultats du personnel UPEC					384 120	
Prime médecin responsable UPEC	1	7 400	12	Mois	88 800	Cette ligne est destinée à assurer des primes basées sur des résultats pour le personnel de l'UPEC, selon la grille de performance renseignée lors des supervisions. L'infirmier de l'UPEC doit assister le médecin dans la saisie des données et le renouvellement des ordonnances (pendant l'absence du médecin).
Prime pharmacien UPEC	1	7 000	12	Mois	84 000	
Prime laborantin UPEC	1	4 200	12	Mois	50 400	
Prime assistante sociale UPEC	1	4 210	12	Mois	50 520	
Prime infirmier UPEC	1	4 200	12	Mois	50 400	

Prime du comptable responsable de la gestion du compte	1	5 000	12	Mois	60 000	Cette ligne est destinée à assurer une prime pour la gestion financière de la subvention du SENLS (gestion du compte, justificatifs et élaboration des rapports financiers). Il doit également veiller sur le remplissage de l'annexe 4 (rapport état financier à transmettre au SENLS par voie électronique à la fin de chaque trimestre)
Indemnités trimestrielles de motivation Personnel UPEC					64 800	
Indemnité trimestrielle de motivation du responsable de l'UPEC	1	10 000	4	Trimestre	40 000	Ce montant est une contribution aux indemnités de motivation du responsable de l'UPEC à raison de 10 000 MRU par le trimestre
Indemnité trimestrielle de motivation du pharmacien de l'UPEC	1	6 200	4	Trimestre	24 800	Ce montant est une contribution aux indemnités de motivation du pharmacien de l'UPEC à raison de 6 200 MRU par le trimestre
Médical					62 400	
Médicaments					32 400	
Réactifs & Consommables pour le dépistage	1	32 400	1	Intrant	32 400	Cette ligne est une provision destinée à l'achat des réactifs et consommables utilisés par l'UPEC pour le dépistage. Le SENLS procédera à l'utilisation de cette enveloppe suivant l'expression de besoin présentée par l'hôpital auquel l'UPEC est rattachée.
Prestations médicales					30 000	
Labo (Analyses)	1	500	12	Mois	6 000	Cette ligne est destinée à la prise en charge des éventuels examens extérieurs à l'UPEC.
Radio	1	500	12	Mois	6 000	Cette ligne est destinée à la prise en charge des examens de radiologie éventuellement demandés aux PVVIH dans le cadre de leur suivi.
Hospitalisation	1	1 500	12	Mois	18 000	Cette ligne est une contribution aux charges d'hospitalisation éventuelle des PVVIH à l'hôpital auquel l'UPEC est rattachée.
Autres frais					2 400	
Frais bancaires	1	200	12	Mois	2 400	Cette ligne est destinée à couvrir les frais bancaires du compte ouvert au nom de l'hôpital régional pour la gestion de cet appui financier

Annexe 2

Republique Islamique de Mauritanie
Rapport Mensuel du Centre de Prise en Charge des PVVIH



Centre de PFC

<input type="checkbox"/> CTA (Nkt)	<input type="checkbox"/> Kaédi	<input type="checkbox"/> Néma	<input type="checkbox"/> Rosso
<input type="checkbox"/> Ncuadhibou	<input type="checkbox"/> Kiffa	<input type="checkbox"/> Zouérata	<input type="checkbox"/> Amitié (Nkt)



Mois de _____ Année _____

1. ACTIVITES DE DEPISTAGE

Dépiantages	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Source
Positifs			0	#DIV/O!	Labo
Négatifs			0	#DIV/O!	
Indéterminés			0	#DIV/O!	
Total	0	0	0	#DIV/O!	
Pourcentage	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	

Profil	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Source
VIH 1			0	#DIV/O!	Labo
VIH 2			0	#DIV/O!	
VIH 1 & 2			0	#DIV/O!	
Total	0	0	0	#DIV/O!	
Pourcentage	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	

2. PROFIL DES PATIENTS ENREGISTRES

Source	Description	Quantité
Source	Nombre total de patients inscrits à la fin du mois précédent	
	Nombre de nouveaux inscrits ce mois-ci	
Santia	Nombre total de patients inscrits à la fin du mois	
	File active à la fin du mois précédent	
	File active à la fin de ce mois	
	Dont enfants (≤ 15 ans)	

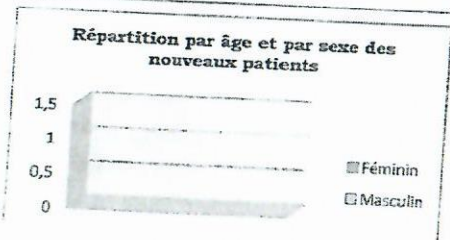
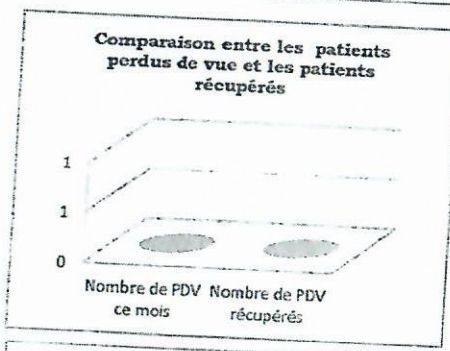
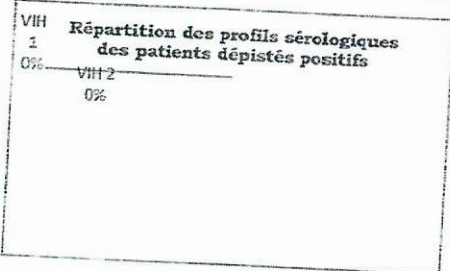
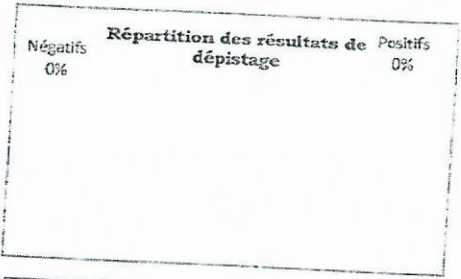
2.1. Suivi des patients

Source	Description	Quantité
Source	Nombre de décès ce mois	
	Dont enfants (≤ 15 ans)	
Santia	Nombre de PDV ce mois	
	Nombre de PDV récupérés	0
	Dont enfants (≤ 15 ans)	
	Dont enfants (≤ 15 ans)	0

Nombre de PDV ce mois: 0
Nombre de PDV récupérés: 0

2.2. Nouveaux patients

Répartition par sexe et par âge	0 - 15 ans	16 - 49 ans	50 ans et plus	Total	Pourcentage	Source
Féminin				0	#DIV/O!	Santia
Masculin				0	#DIV/O!	
Total	0	0	0	0	#DIV/O!	
Pourcentage	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	#DIV/O!	



[Handwritten signature]

7

0-15 ans 16-49 ans 50 ans et plus

Répartition par statut matrimonial	Nombre	Pourcentage
Célibataires		#DIV/0!
Marlés		#DIV/0!
Divorcés		#DIV/0!
Veufs		#DIV/0!
ENFANTS		#DIV/0!
Total Adultes	0	#DIV/0!

Source	Localité de provenance	Nombre	Pourcentage
Registre d'enregistrement (Excel)	Aioun		#DIV/0!
	Aleg		#DIV/0!
	Atar		#DIV/0!
	Kaldi		#DIV/0!
	Kiffa		#DIV/0!
	Nema		#DIV/0!
	Nouadhibou		#DIV/0!
	Nouakchott		#DIV/0!
	Rosso		#DIV/0!
	Schibabi		#DIV/0!
	Tijekja		#DIV/0!
	Zouerate		#DIV/0!
	Autres pays		#DIV/0!
	Non renseigné		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!

Sources d'orientation	Nombre	%
CIN, Hôpitaux		
Nouakchott		#DIV/0!
Hôpitaux régionaux		#DIV/0!
Centres Santé		
Nouakchott		#DIV/0!
Centres Santé		
Régionaux		#DIV/0!
CTA		#DIV/0!
CNTS		#DIV/0!
INRSP		#DIV/0!
ONG		#DIV/0!
Entourage		#DIV/0!
Privés		#DIV/0!
Non Renseigné		#DIV/0!
Total	0	#DIV/0!

2.3. Consultations médicales

Nombre de consultations ce mois	Registre accueil	Nombre de patients ayant consulté plusieurs fois	Registre accueil

2.4. Inclusions sous ARV

Nombre de patients mis sous ARV ce mois	Source	Nombre de patients sous ARV à la fin du mois	Source
Dont enfants (≤ 15 ans)	Santia	Dont enfants (≤ 15 ans)	Santia

2.5. Modifications de traitement

Nature des changements	Nombre	Pourcentage	Source
Modification dans la même ligne thérapeutique (1ère à 1ère ou 2ème à 2ème)		#DIV/0!	Pharmacie
Modification dans une autre ligne thérapeutique pour cause d'échec (1ère à 2ème ou 2ème à 3ème)		#DIV/0!	
Total	0	#DIV/0!	

0 - 15 ans 16 - 49 ans 50 ans et plus

Répartition par statut matrimonial	Nombre	Pourcentage
Célibataires		#DIV/0!
Mariés		#DIV/0!
Divorcés		#DIV/0!
Veufs		#DIV/0!
ENFANTS		#DIV/0!
Total Adultes	0	#DIV/0!

Sources d'orientation	Nombre	%
CHU, hôpitaux		#DIV/0!
Nouakchott		#DIV/0!
Hôpitaux régionaux		#DIV/0!
Centres Santé		#DIV/0!
Nouakchott		#DIV/0!
Centres Santé		#DIV/0!
Régionaux		#DIV/0!
CTA		#DIV/0!
CNTS		#DIV/0!
INRSP		#DIV/0!
ONG		#DIV/0!
Entourage		#DIV/0!
Privés		#DIV/0!
Non Renseigné		#DIV/0!
Total	0	#DIV/0!

Source	Localité de provenance	Nombre	Pourcentage
Registre d'enregistrement (Excel)	Aïoun		#DIV/0!
	Aleg		#DIV/0!
	Atar		#DIV/0!
	Kaidi		#DIV/0!
	Kiffa		#DIV/0!
	Nema		#DIV/0!
	Nouadhibou		#DIV/0!
	Nouakchott		#DIV/0!
	Rosso		#DIV/0!
	Scibabi		#DIV/0!
	Tijekja		#DIV/0!
	Zouerate		#DIV/0!
	Autres pays		#DIV/0!
	Non renseigné		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!

2.3. Consultations médicales

Nombre de consultations ce mois	Registre accueil	Nombre de patients ayant consulté plusieurs fois	Registre accueil

2.4. Inclusions sous ARV

Nombre de patients mis sous ARV ce mois	Source	Nombre de patients sous ARV à la fin du mois	Source
Dont enfants (≤ 15 ans)	Santia	Dont enfants (≤ 15 ans)	Santia
		0	

2.5. Modifications de traitement

Nature des changements	Nombre	Pourcentage	Source
Modification dans la même ligne thérapeutique (1ère à 1ère ou 2ème à 2ème)		#DIV/0!	Pharmacie
Modification dans une autre ligne thérapeutique pour cause d'échec (1ère à 2ème ou 2ème à 3ème)		#DIV/0!	
Total	0	#DIV/0!	

1

3. PHARMACIE

Régimes Adultes	Inclusions pendant ce mois	Total à la fin du mois
AZT + 3TC + NVP		
TDF + FTC + EFV		
AZT + 3TC + EFV		
AZT + 3TC + LPV + RTV		
TDF + FTC + LPV + RTV		
ABC + 3TC + LPV + RTV		
ABC + 3TC + EFV		
ABC + 3TC + NVP		
Total / Adultes	0	0

Régimes Enfants	Inclusions pendant ce mois	Total à la fin du mois
ABC + 3TC + LPV + RTV		
ABC + 3TC + NVP		
ABC + 3TC + EFV		
AZT + 3TC + EFV		
AZT + 3TC + LPV + RTV		
AZT + 3TC + NVP		
TDF + FTC + EFV		
TDF + FTC + LPV + RTV		
Total / Enfants	0	0
Total / Patients	0	0

4. PTME

Femmes enceintes suivis pour la PTME ce mois-ci	
Nouveau-nés mis sous prophylaxie NVP ce mois-ci	

5. INFECTIONS OPPORTUNISTES

AZT + 3TC + NVP	0
TDF + FTC + EFV	0
AZT + 3TC + EFV	0
TDF + FTC + LPV + RTV	0

1ère ligne	0	#DIV/0!
2ème ligne	0	#DIV/0!
3ème ligne	0	#DIV/0!

Répartition par protocoles thérapeutiques des patients mis sous ARV pendant le mois

0%	<input type="checkbox"/> AZT + 3TC + NVP
	<input type="checkbox"/> TDF + FTC + EFV
	<input type="checkbox"/> AZT + 3TC + EFV

Répartition par ligne thérapeutiques des patients adultes de la file active

0% 0%

- 1ère ligne
- 2ème ligne
- 3ème ligne

Annuaire des infections opportunistes

Infections Opportunistes renseignées sur Santia	Nombre	%
Candidose buccale		#DIV/0!
Zona 5 derniers mois		#DIV/0!
Candidose extrapulmonaire		#DIV/0!
Tuberculose extrapulmonaire		#DIV/0!
Tuberculose pulmonaire		#DIV/0!
Maladie de Kaposi		#DIV/0!
Paludisme		#DIV/0!
diarrhée		#DIV/0!
Neuropathie périphérique		#DIV/0!
Rhumatismes inflammatoires		#DIV/0!
Manifestations cutanées majeures		#DIV/0!
Lymphadénopathie persistante généralisée		#DIV/0!
Total	0	#DIV/0!

	Nombre
Patient asymptomatique	482

6. HOSPITALISATIONS DE JOUR

Nombre d'hospitalisation de jour	Nombre	
Nombre d'hospitalisations		
Nombre de patients différents		
Motifs des hospitalisations de jour	Nombre	Pourcentage
Diarrhées et vomissements		#DIV/0!
Altération de l'état général		#DIV/0!
Anémie		#DIV/0!
candidose buccale		#DIV/0!
Paludisme		#DIV/0!
Fièvre intermittente		#DIV/0!
Pneumopathies		#DIV/0!
Autres		#DIV/0!
Total	0	#DIV/0!

Remarques (notamment préciser si autres motifs d'hospitalisation) :

Autres motifs :

Répartition des hospitalisations de jour par motif

Diarrhées et vomissements

Altération de l'état général

Anémie

candidose buccale

Paludisme

Fièvre intermittente

Pneumopathies

Autres

Référencement à l'hôpital (CHN ou CHR)	Nombre
Patients référés à l'hôpital	

7. SUIVI BIOLOGIQUE

Analyses biologiques effectuées au CIA	Nombre	Pourcentage
Nuération de formule sanguine		#DIV/0!
Glycémie		#DIV/0!
Créatinine		#DIV/0!
Dépistage		#DIV/0!
Hépaute B		#DIV/0!
ALAT		#DIV/0!
ASAT		#DIV/0!
CD4		#DIV/0!
Urée		#DIV/0!
Cholestérol		#DIV/0!
Triglycéride		#DIV/0!
Groupe sanguin / Rhésus		#DIV/0!
Autres		#DIV/0!
Total	0	#DIV/0!

Remarques (notamment préciser si autres motifs d'analyses biologiques) :

RAS

Répartition des analyses biologiques réalisées

Groupement sanguin : 0%

Urée : 0%

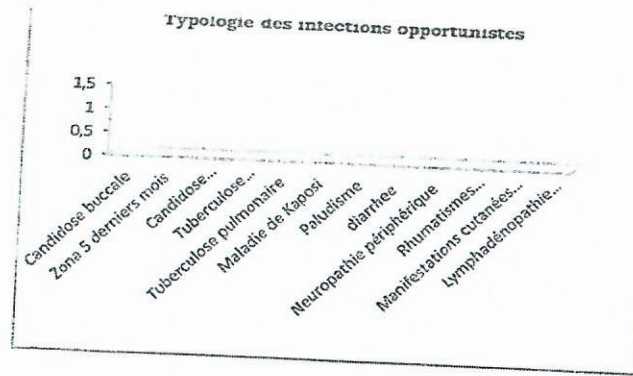
Rhésus : 0%

Hépatite B : 0%

ASAT : 0%

Glycémie : 0%

Créatinine : 0%

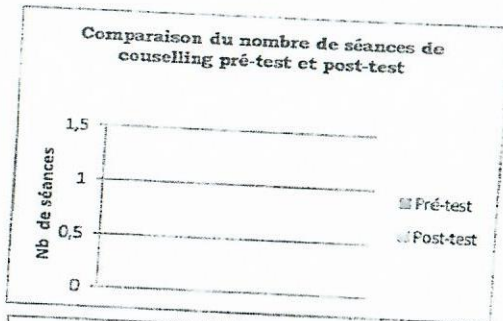


Analyses complémentaires effectuées en dehors du centre	Nombre
Centre Hospitalier National ou Régional	
Mauritah	

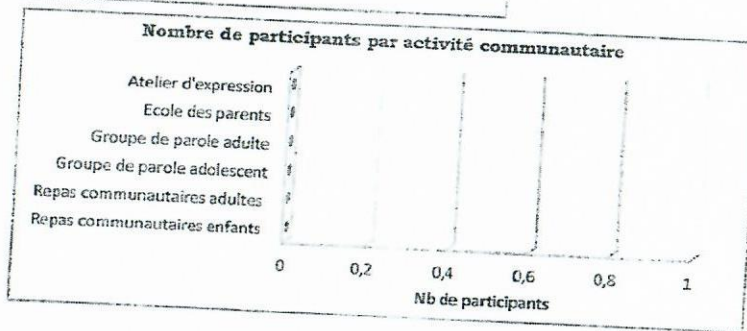
Mesure de la Charge Virale	Nombre
INRSP	0

8. ACTIVITES PSYCHOSOCIALES ET NUTRITIONNELLES
8.1. Suivi Psychosocial

ACTIVITES	Nb de séances	Nb de bénéf	Observations
Counseling dépistage			
Pré-test			
Post-test			
ETP			
Entretien individuel d'ETP			
Nombre moyen de sessions par patient			
Patients mis sous ARV en ETP			
Nombre d'ETP finalisées dans le mois			

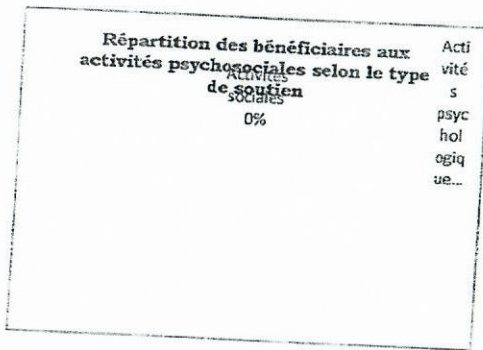


Activités	Nombre de sessions	Total des participants	Total des participations			Observations
			H	F	Total	
Repas communautaires enfants					0	
Repas communautaires adultes					0	
Groupe de parole adolescents					0	
Groupe de parole adulte					0	
Ecole des parents					0	
Atelier d'expression					0	



Activités	Total Séances	Total des bénéficiaires			Observations
		H	F	Total	
Soutien social				0	
Soutien psychologique				0	

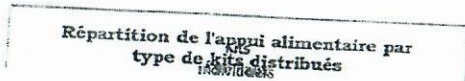
Activités	Psychologique		Social	Total des bénéficiaires
	Communautaire	Individuel		
Communautaire				0
Individuel				0
Total des bénéficiaires	0		0	0



Activités	Psychologique			Social			Total
	Nombre de sessions	Total des participants	Total des participations	Nombre de sessions	Total des participants	Total des participations	
Communautaire							0
Individuel							0
Total des participants							0

8.2. Suivi nutritionnel

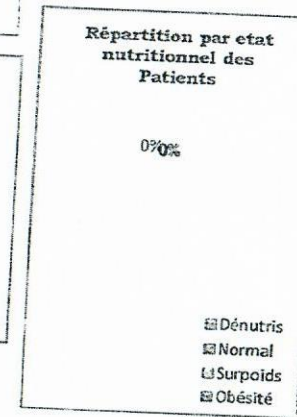
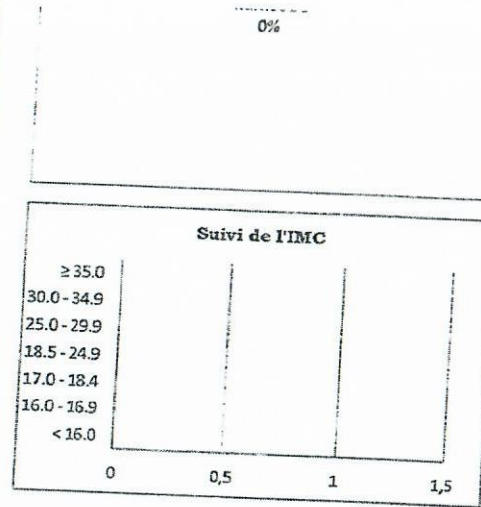
Distribution de Kits nutritionnels	Enfants de moins de 15 ans	Adultes	Total	%



Kits individuels			0	#DIV/0!
Kits familiaux			0	#DIV/0!
Total	0	0	0	#DIV/0!
Pourcentage	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

IMC des adultes et adolescents 16 et plus de la file active	Nombre	%		
< 16.0		#DIV/0!	Dénutris	
16.0 - 16.9		#DIV/0!	Normal	
17.0 - 18.4		#DIV/0!	Surpoids	
18.5 - 24.9		#DIV/0!	Obésité	
25.0 - 29.9		#DIV/0!		
30.0 - 34.9		#DIV/0!		
≥ 35.0		#DIV/0!		
Total	0	#DIV/0!		

Consultations individuelles	Nombre	%
Enfants		#DIV/0!
<i>dont dénutris</i>		#DIV/0!
Adultes		#DIV/0!
<i>dont dénutris</i>		#DIV/0!
Total consultations	0	#DIV/0!
<i>dont personnes dénutries</i>	0	#DIV/0!



9. OBSERVATIONS / DIFFICULTES RENCONTREES / THEMES ABORDES

10. RESSOURCES HUMAINES

11. PARTENARIAT

(Handwritten signature)

(Handwritten mark)

Nouadhibou

Annexe N°4 : Rapport Financier N° au
 Dépenses de la période du au
 A remplir trimestriellement par le Comptable du CH (la version électronique doit être transmise au SENLS)
 Veuillez remplir uniquement les cellules oranges

Description activité	Total Budget MRU	Dépenses de la période (MRU)	Nbr de pièces justificatives/ligne en spécifiant leur nature (Facture n° ..., Bon de commande n° ..., etc...)	Observations
Traitement, prise en charge et soutien	555 145			
Fourniture et consommables de bureau	73 825			
Fourniture et consommables de bureau	7 825			
Frais de Télécommunication	7825			
Frais internet	30 000			
Soutien à l'observation du traitement	30 000			
Séances de discussion de groupe de parole (adultes)	36 000			
Gestion de programme	36 000			
Primes basées sur des résultats du personnel UPFC	448 920			
Prime médecin responsable UPFC	384 120			
Prime pharmacien UPFC	88 800			
Prime Laborantin UPFC	84 000			
Prime infirmier UPFC	50 400			
Prime assistante sociale UPFC	50 400			
Prime du comptable responsable de la gestion du compte	50 520			
Indemnités trimestrielles de motivation personnel UPFC	60 000			
Indemnité trimestrielle de motivation de responsable de l'UPFC	64 800			
Indemnité trimestrielle de motivation du pharmacien de l'UPFC	40 000			
Medical	24 800			
Prestations médicales	30 000			



(Handwritten signature and initials)